

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [larosefa-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7f76b06c76a267d21b78e87f>

Date d'obtention : 2025-03-04 13:00:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Précises, pratiques, confidentiels et rapides.

Dans un cas d'acte impulsif, je dois évaluer la situation avec la trousse Sexto en suivant les étapes. Rencontrer la ou les personnes concernées en écoutant leur version des faits et en remplissant avec eux la grille d'évaluation. Si une ou plusieurs personnes ont reçu la photo ou vidéo compromettante, je dois rencontrer ces personnes en faisant le même processus. Par la suite, l'instigateur doit être rencontré. Sa version des faits sera entendue, la grille d'évaluation remplie et son appareil électronique sera confisqué. Par la suite, le service de police sera contacté. C'est eux qui pourront remettre ledit appareil ainsi que faire la rencontre de sensibilisation Sexto auprès de chacun des jeunes impliqués.

Dans un cas d'acte malveillant, je dois évaluer la situation avec la trousse Sexto en suivant les étapes. Rencontrer la ou les personnes concernées en écoutant leur version des faits et en remplissant avec eux la grille d'évaluation. Si une ou plusieurs personnes ont reçu la photo ou vidéo compromettante, je dois rencontrer ces personnes en faisant le même processus. Par la suite, si je juge qu'il s'agit d'un acte malveillant de la part de l'instigateur, je le rencontre afin de lui expliquer la situation sans toutefois remplir la grille d'évaluation. Je confisque l'appareil électronique et lui explique la suite des démarches. Je contacte ensuite le service de police afin qu'il prenne en charge la suite des interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que chaque situation est différente et que la marche à suivre l'est toute autant selon la nature de la situation et les individus impliqués.

Si la situation implique un acte impulsif, tous les individus concernés seront rencontrés. La grille d'évaluation sera remplie avec chacun d'eux ainsi qu'avec l'instigateur. L'appareil électronique sera confisqué et le service de police contacté. Une rencontre de sensibilisation Sexto aura lieu.

Si toutefois les informations recueillies ne démontrent pas une situation de pornographie juvénile nous devons tout de même intervenir en remplissant une grille d'évaluation et en appliquant la politique de l'établissement. De son côté, la victime peut tout de même se référer directement au service de police.

Si la situation présente un acte malveillant, le processus Sexto sera enclenché et les individus seront rencontrés. La grille d'évaluation sera remplie avec tout le monde sauf l'instigateur qui lui devra tout de même être rencontré et son appareil électronique confisqué. Le service de police s'occupera de la suite des interventions.

En aucun cas, nous devons visionner les photos ou vidéos. Nous devons préserver la dignité et l'intégrité de nos victimes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

S'assurer de rencontrer tous les individus concernés afin d'avoir un portrait juste de la situation avant de statuer sur l'acte impulsif ou malveillant. Comme les élèves ont tendance à ne pas toujours tout dire la vérifier afin de ne pas mettre leur amis dans le pétrin, c'est important de bien écouter chaque version et de s'assurer que chaque personne impliquée de près ou de loin soit rencontrée. C'est selon moi la partie la plus délicate puisque si l'acte est impulsif ou malveillant, cela change le déroulement de l'intervention. Je crois tout de même être bien préparé à intervenir dans ce genre de situation. Nous le faisons déjà régulièrement, malheureusement. Dorénavant, nous serons mieux outillé et préparé à intervenir avec la trousse Sexto.